



États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Fondation communautaire d'Ottawa

États financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Rapport de la direction | 1 |
| Rapport des vérificateurs | 2 |
| États financiers | |
| État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds | 3 |
| Bilan | 4 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 5 |



Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers

Les états financiers de la Fondation communautaire d'Ottawa (la Fondation) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 sont la responsabilité de la direction de la Fondation et ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions comptables importantes suivies par la Fondation sont résumées dans le sommaire des principales conventions comptables à la note 2 des états financiers. La préparation des états financiers fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction de la Fondation maintient un système de contrôles internes conçu pour offrir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les transactions sont autorisées et comptabilisées, et que des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles pour dresser les états financiers. Ces systèmes sont surveillés et évalués par la direction.

Le Comité de vérification du Conseil d'administration a rencontré la direction et les vérificateurs externes afin d'étudier les états financiers et de discuter de questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant l'approbation des états financiers par le Comité de vérification et par le Conseil d'administration.

Les états financiers ont été vérifiés par Collins Barrow Ottawa s.r.l., vérificateurs externes indépendants nommés par la Fondation. Le rapport des vérificateurs qui accompagne les états financiers décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion quant aux états financiers de la Fondation.

Barbara McInnes
Présidente - directrice générale

Margot Sunter
Directrice, finances et administration

le 6 mars 2009

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Fondation communautaire d'Ottawa

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation communautaire d'Ottawa (la Fondation) au 31 décembre 2008 ainsi que l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2008, ainsi que les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons que ces principes ont été appliqués, selon nous, de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Collins Barrow Ottawa s.r.l.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

le 6 mars 2009

Fondation communautaire d'Ottawa
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 décembre (en milliers de dollars)

| | Fonds de dotation | | Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance | | Fonds d'opérations | | Éliminations interfonds | | Total des fonds | |
|---|-------------------|------------------|---|-----------------|--------------------|---------------|-------------------------|----------------|------------------|------------------|
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Revenus | | | | | | | | | | |
| Dons | 1 386 \$ | 4 428 \$ | 972 \$ | 955 \$ | 69 \$ | 7 \$ | - \$ | (7) \$ | 2 427 \$ | 5 383 \$ |
| Fonds de dotation - FCO | - | - | - | - | 63 | 83 | (63) | (83) | - | - |
| Revenus de placement (pertes) (note 5) | (14 758) | (1 135) | - | - | 130 | 233 | - | - | (14 628) | (902) |
| Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5) | - | - | 2 707 | 3 900 | - | - | (2 707) | (3 900) | - | - |
| Frais de service (note 5) | - | - | - | - | 1 131 | 1 143 | (1 131) | (1 143) | - | - |
| Autres revenus | - | - | 237 | - | 120 | 127 | (296) | (12) | 61 | 115 |
| | (13 372) | 3 293 | 3 916 | 4 855 | 1 513 | 1 593 | (4 197) | (5 145) | (12 140) | 4 596 |
| Dépenses | | | | | | | | | | |
| Fonds pour distribution - bienfaisance (note 5) | 2 707 | 3 900 | - | - | - | - | (2 707) | (3 900) | - | - |
| Subventions et programmes | 12 | - | 5 320 | 5 451 | 132 | 77 | (359) | (102) | 5 105 | 5 426 |
| Frais de placement (note 5) | 273 | 288 | - | - | 8 | 6 | - | - | 281 | 294 |
| Frais de service (note 5) | 1 126 | 1 138 | 5 | 5 | - | - | (1 131) | (1 143) | - | - |
| Salaires et avantages sociaux | - | - | - | - | 1 055 | 1 087 | - | - | 1 055 | 1 087 |
| Autres frais d'administration | - | - | - | - | 288 | 389 | - | - | 288 | 389 |
| Amortissement - immobilisations corporelles | - | - | - | - | 22 | 25 | - | - | 22 | 25 |
| | 4 118 | 5 326 | 5 325 | 5 456 | 1 505 | 1 584 | (4 197) | (5 145) | 6 751 | 7 221 |
| Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses | (17 490) | (2 033) | (1 409) | (601) | 8 | 9 | - | - | (18 891) | (2 625) |
| Solde des fonds, en début d'exercice | 85 276 | 87 267 | 6 115 | 6 758 | 346 | 337 | - | - | 91 737 | 94 362 |
| Transferts interfonds | 54 | 42 | (56) | (42) | 2 | - | - | - | - | - |
| Solde des fonds, en fin d'exercice | 67 840 \$ | 85 276 \$ | 4 650 \$ | 6 115 \$ | 356 \$ | 346 \$ | - \$ | - \$ | 72 846 \$ | 91 737 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

Bilan

31 décembre (en milliers de dollars)

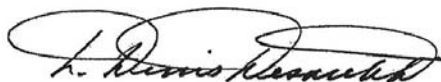
2008 2007

| | Fonds de dotation | Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance | Fonds d'opérations | Total Fonds | Total Fonds |
|--|----------------------|---|-----------------------|----------------|----------------|
| Actif | | | | | |
| Encaisse et dépôts à court terme | - | 44 | 118 | 162 | 364 |
| Comptes débiteurs | - | - | 45 | 45 | 59 |
| Placements (note 4) | 68 044 | 4 766 | 203 | 73 013 | 92 285 |
| Biens immobiliers (note 7) | 300 | - | - | 300 | 300 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | - | - | 13 | 13 | 28 |
| | 68 344 | 4 810 | 379 | 73 533 | 93 036 |
| Passif et solde des fonds | | | | | |
| Passif | | | | | |
| Subventions à payer et charges à payer | - | 160 | 23 | 183 | 714 |
| Fonds d'organismes | 504 | - | - | 504 | 585 |
| | 504 | 160 | 23 | 687 | 1 299 |
| Solde des fonds | | | | | |
| Fonds de dotation | | | | | |
| Capital d'apport | 82 633 | - | - | 82 633 | 81 259 |
| Revenus réinvestis (note 5) | - | - | - | - | 4 017 |
| Réduction du capital | (14 793) | - | - | (14 793) | - |
| Fonds pour distribution (note 6) | - | 4 650 | - | 4 650 | 6 115 |
| Fonds d'opérations | - | - | 356 | 356 | 346 |
| | 67 840 | 4 650 | 356 | 72 846 | 91 737 |
| | 68 344 | 4 810 | 379 | 73 533 | 93 036 |

Au nom du Conseil d'administration :



Scott A. Wilson, FCA, TEP
Président du conseil



L. Denis Desautels, OC, FCA
Trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

1. Nature des activités et des fonds de la Fondation

La Fondation communautaire d'Ottawa (la Fondation) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes; elle est aussi un organisme de bienfaisance enregistré exempté de l'impôt. La Fondation regroupe des dons de bienfaisance dans des fonds de dotation ou à usage restreint, et en utilise les revenus pour subvenir à un large éventail de besoins et d'intérêts communautaires, par exemple, arts et autres activités culturelles, bourses d'études, recherche scientifique et médicale, protection de l'environnement et problèmes sociaux. Lorsque le Conseil d'administration l'autorise, les revenus sont affectés à une cause ou un organisme de bienfaisance selon les souhaits du donateur.

2. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ils reflètent les principales conventions comptables suivantes :

Méthode comptable

La Fondation constate les apports selon la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

La Fondation enregistre dans les Fonds de dotation les apports devant être maintenus en permanence. Les revenus (pertes) de placements en provenance de ces fonds sont répartis entre les divers fonds selon les modalités énoncées à la note 5.

Le fonds pour distribution aux fins de bienfaisance est un fonds affecté d'origine externe dans lequel la Fondation enregistre les dons dont la distribution est orientée par les donateurs. On y enregistre également la portion des revenus de placements du fonds de dotation disponible pour distribution aux fins de bienfaisance.

Les revenus et les dépenses reliés à l'exploitation de la Fondation sont comptabilisés dans le Fonds d'opérations.

Les fonds d'organismes appartiennent à d'autres organismes de bienfaisance et sont mis en commun avec les fonds placés de la Fondation. Au bilan, les actifs des fonds placés sont contrebalancés par les passifs des fonds placés. Les revenus et les dépenses de ces fonds ne sont pas comptabilisés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

La Fondation communautaire d'Ottawa dispose de divers fonds de dotation dont les revenus sont affectés par les donateurs au soutien des activités d'exploitation de la Fondation.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

2. Principales conventions comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les actifs et les passifs constatés à la date des états financiers, de même que sur le montant des revenus et des dépenses de la période de rapport. Les résultats réels peuvent différer des estimations de la direction à mesure que d'autres éléments d'information sont connus.

Placements

Les instruments financiers de la Fondation sont détenus à des fins de transaction conformément au chapitre 3855 du Manuel de l'ICCA - Instruments financiers - comptabilisation et évaluation. Ils englobent les placements détenus par les représentants de la Fondation et sont notamment constitués d'espèces et de quasi-espèces, d'obligations, d'actions, de contrats de change ainsi que de la valeur de rachat de polices d'assurance. Les obligations, les actions, les contrats de change et la valeur de rachat des polices d'assurance sont comptabilisés à leur juste valeur marchande. L'encaisse et les placements à court terme, ce qui inclut des certificats de placements et des bons du Trésor, sont évalués au prix coûtant qui se rapproche de la juste valeur à la fin de l'exercice. L'achat et la vente de placements sont comptabilisés à la date de la transaction et les frais de transaction sont portés aux dépenses lorsque encourus et sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds. Les revenus de placement (pertes) comprennent les gains et pertes réalisés et non réalisés calculés selon la méthode du coût moyen, les intérêts et les dividendes reçus, les intérêts courus ainsi que les gains ou pertes de change.

À l'exception des biens immobiliers et des immobilisations corporelles, les actifs et passifs de la Fondation sont tous considérés des instruments financiers et sont comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des comptes débiteurs, des subventions à payer et des charges à payer de même que celle du passif des fonds d'organismes se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

2. Principales conventions comptables (suite)

Devises étrangères

Les placements détenus en devises étrangères sont exprimés en dollars canadiens comme suit :

- a) les placements à leur juste valeur au taux de change en vigueur à la fin de la période;
- b) les achats et ventes de placements au taux de change en vigueur à la date de la transaction des opérations correspondantes.

Contrats de change à terme

La Fondation conclut des contrats de change à terme avec des contreparties autorisées à des fins de couverture seulement. Les montants des contrats ouverts sont présentés dans la liste des placements figurant à la Note 4 ci-dessous. À la fin de l'exercice, la valeur de ces contrats est équivalente au gain ou à la perte qui serait réalisé si les positions devaient être liquidées. Cette valeur est comptabilisée en tant que gain ou perte à la rubrique « Revenus de placement (pertes) » des états financiers. À la clôture des contrats, le gain ou la perte couru est comptabilisé sous cette même rubrique. Les gains (pertes) sur les contrats de change à terme sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant. Leur amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

| | |
|-----------------------|-------|
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 2 ans |
| Ameublement | 5 ans |

Biens immobiliers

Les biens immobiliers sont comptabilisés à la valeur d'expertise, cette valeur ayant été déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don.

Dons de biens et de services

La Fondation reçoit parfois gratuitement de diverses sources des biens ou du matériel. Les dons importants de ce genre sont comptabilisés selon leur juste valeur estimative au moment du don.

La Fondation bénéficie aussi des services de bénévoles. Vu la difficulté d'en déterminer leur juste valeur, les dons de services ne sont pas constatés dans les présents états financiers.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

2. Principales conventions comptables (suite)

Salaires et avantages sociaux

Les salaires et avantages sociaux présentés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds représentent le montant total versé à ce titre durant l'exercice. Ce montant n'est pas réparti sur une base fonctionnelle aux diverses activités de bienfaisance, aux programmes et à l'administration de la Fondation.

État des flux de trésorerie

Il n'y a pas d'état des flux de trésorerie car la direction estime qu'il ne fournirait pas d'information additionnelle utile.

Montants de l'exercice antérieur

Certains montants de l'exercice antérieur ont été reclassifiés afin de les rendre conformes au mode de présentation de l'exercice courant.

3. Capital

La Fondation s'est conformée au chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA – Informations à fournir concernant le capital, où sont établies les normes de divulgation des renseignements sur le capital d'une entité – en l'occurrence la Fondation – et de gestion dudit capital.

En ce qui a trait à la gestion du capital de ses fonds de dotation, la Fondation a pour objectif de produire des revenus pour:

- maximiser l'octroi de subventions de bienfaisance, ce qui cadre avec le rôle fondamental de la Fondation d'octroyer des subventions à l'appui de nombreuses causes de bienfaisance;
- satisfaire au contingent des versements de la *Loi de l'impôt sur le revenu*;
- couvrir les frais de service à l'appui de ses activités;
- réinvestir dans toute la mesure du possible une part de ses revenus de placement chaque année jusqu'à ce que la somme réinvestie corresponde à au moins 10 % de la valeur des fonds de dotation, voire 20 % à plus long terme dans l'idéal. Le but de ces réinvestissements est de faciliter l'atteinte des objectifs précédemment mentionnés les années où les taux de rendement des placements sont faibles.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

3. Capital (suite)

Le Comité des investissements de la Fondation fait des recommandations au Conseil d'administration concernant les politiques et stratégies de placement, dont la répartition des placements et les objectifs de rendement, afin d'atteindre les objectifs de dépenses et de placements. Le Comité recommande aussi la nomination du conseiller en placements et surveille son rendement.

4. Placements

La tourmente qui a secoué les marchés des capitaux en 2008 a vraiment mis à mal les économies du monde entier. Tout indique qu'aucun secteur des marchés, tant au Canada, aux États-Unis qu'ailleurs, n'a été épargné par l'effondrement des marchés des capitaux. L'impact de cet effondrement sur les placements de la Fondation communautaire d'Ottawa est considérable. Aucun volet de notre portefeuille n'a été épargné, notre perte globale en 2008 étant de l'ordre de 17,5 %. Ce taux de rendement est comparable au taux de rendement moyen des portefeuilles institutionnels équilibrés, le cours des actions ayant reculé de 20 % à 30 % en 2008. En raison de sa stratégie de placement prudente et axée sur la valeur, la Fondation estime que son portefeuille devrait s'apprécier dès que s'amorcera la reprise économique.

Gestion des risques financiers

La Fondation est exposée à divers risques financiers en raison de ses activités de placement. Aussi, elle a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin d'éviter les risques excessifs de perte et de moins-value des actifs et de définir des attentes raisonnables quant au rendement des placements en tenant compte de leur nature. Le risque maximal lié aux placements auquel est sujet la Fondation est équivalent à la juste valeur de ses placements.

C'est d'abord et avant tout le Comité des investissements qui se charge de mettre en application les pratiques de gestion des risques de la Fondation, y compris d'assurer la conformité aux lignes directrices en matière de placements, ainsi que de recruter et de superviser un conseiller de portefeuille professionnel et expérimenté pour surveiller les activités du marché, les avoirs en actions, les stratégies de même que le rendement des gestionnaires de placements de la Fondation.

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

4. Placements (suite)

Les placements à court terme de la Fondation sont les suivants :

| Placements | 2008 | | 2007 | |
|---|------------------|--------------|-----------------|-------|
| | Juste valeur | | Juste valeur | |
| Encaisse et quasi-espèces | 2 191 \$ | 3 % | 6 320 \$ | 7 % |
| Obligations | | | | |
| Gouvernements | 16 232 | 22 | 24 556 | 26 |
| Sociétés | 16 226 | 22 | 10 371 | 11 |
| | 32 458 | 44 | 34 927 | 37 |
| Actions | | | | |
| Canadiennes | 16 717 | 24 | 20 933 | 23 |
| Américaines | 12 263 | 17 | 15 244 | 17 |
| Étrangères (autres qu'américaines) | 9 008 | 12 | 14 520 | 16 |
| | 37 988 | 53 | 50 697 | 56 |
| Gain non réalisé sur contrats de change à terme de 5 200 \$ US | 35 | - | - | - |
| Autres placements | | | | |
| Valeur de rachat de polices d'assurance-vie | 341 | - | 341 | - |
| | 73 013 \$ | 100 % | 92 285 \$ | 100 % |

Les placements ci-dessus ont un coût initial de 83 792 \$ (88 622 \$ en 2007).

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

4. Placements (suite)

Les instruments financiers empruntés par la Fondation pour ses placements l'exposent à des risques. Sont présentés ci-dessous les risques les plus importants auxquels doit faire face la Fondation à cet égard, de même que les pratiques de gestion propres à chacun.

- *Risque de marché*

Le risque de marché, c'est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un placement varient en raison des fluctuations des cours du marché. Les trois types possibles de risque du marché sont décrits ci-après.

Risque lié au taux de change

Le risque lié au taux de change représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations du taux de change de devises étrangères. La Fondation est exposée à un tel risque compte tenu de ses placements dans des titres étrangers. À la fin de l'exercice, la Fondation détenait 29 % (33 % en 2007) de la juste valeur de ses placements dans des instruments sujets aux fluctuations du taux de change. Le risque lié au taux de change sur la tranche des titres américains du portefeuille de la Fondation est géré au moyen de contrats de change à terme. En fin d'exercice, la Fondation avait couvert 50 % de la juste valeur de ses titres américains. Une augmentation de 10 % de la valeur du dollar canadien entraînerait une diminution de 556 \$ de la valeur des titres étrangers non couverts.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt représente le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un investissement à revenu fixe varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les investissements à revenu fixe de la Fondation, qui englobent des obligations d'État et de sociétés canadiennes dont la valeur est précisée ci-dessus, sont exposés à des risques liés aux taux d'intérêt. Règle générale, plus les termes à courir sont longs, plus le risque lié au taux d'intérêt est élevé. Le gestionnaire de placements de la Fondation gère avec diligence le portefeuille d'obligations afin de contrer ces risques.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

4. Placements (suite)

Au 31 décembre 2008, les termes jusqu'à échéance des obligations étaient les suivants:

| Échéance | Juste valeur | Part des obligations en % |
|-----------------|---------------------|----------------------------------|
| Moins de 1 an | 798 \$ | 2 |
| 1 an à 3 ans | 5 808 | 18 |
| 3 ans à 5 ans | 4 062 | 13 |
| 5 ans à 7 ans | 8 661 | 27 |
| 7 ans à 10 ans | 6 162 | 19 |
| Plus de 10 ans | 6 967 | 21 |
| | 32 458 \$ | 100 |

Au 31 décembre 2008, si les taux d'intérêt nominaux avaient augmenté (diminué) de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, la juste valeur des obligations aurait (diminué) augmenté de 5,87 %.

Autre risque lié au prix

Il s'agit du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des cours du marché (autres que les risques liés au taux d'intérêt ou au taux de change), que ces fluctuations soient causées par des facteurs particuliers à cet instrument financier ou à son émetteur, ou par des facteurs ayant une incidence sur la totalité des instruments financiers semblables négociés sur le marché. Conformément à ses politiques de placement, la Fondation doit répartir ses placements parmi un vaste éventail de valeurs mobilières et diversifier son portefeuille afin qu'il soit constitué d'actions canadiennes, américaines et étrangères. Des limites sont établies quant à la valeur d'un placement donné au sein du portefeuille et quant au nombre total d'actions en circulation. Les pertes maximales découlant du risque lié au prix correspondent à la juste valeur du portefeuille. Au 31 décembre 2008, une part de 37 988 \$ du portefeuille était composée d'actions négociées sur des marchés actifs.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

4. Placements (suite)

- Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une partie à un instrument financier ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et qu'il en résulte pour l'autre partie une perte financière. La Fondation est exposée à des risques de crédit au titre de son encaisse et de ses quasi-espèces, de ses obligations d'État et de sociétés canadiennes et de ses contrats de change à terme en position de gain non réalisé. Les risques de crédit découlant de ces instruments financiers sont généralement limités à la juste valeur des placements dont la liste figure plus haut dans la présente note. La Fondation atténue ses risques de crédit en restreignant les obligations qu'elle détient à celles qui sont facilement négociables et, règle générale, à celles qui sont assorties d'une cote d'au moins A-. Quelque 98 % de la juste valeur des obligations détenues par la Fondation au 31 décembre 2008 était de cote A- ou mieux. Le gestionnaire de placements de la Fondation gère avec diligence le portefeuille d'obligations afin de contrer ces risques.

- *Risque de concentration*

Le risque de concentration représente le risque qu'un portefeuille fera l'objet d'une plus grande exposition en raison d'une concentration des placements dans des valeurs présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres. Le Comité des investissements de la Fondation atténue les risques de concentration en s'assurant que la composition du portefeuille est conforme à la politique de placement qui précise la composition géographique du portefeuille et limite la valeur des placements individuels. Le Comité des investissements de la Fondation vérifie la concentration du portefeuille à chaque trimestre.

- *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité représente le risque de ne pouvoir produire suffisamment de liquidités ou de quasi-espèces, en temps opportun et de façon efficiente, pour satisfaire les besoins en dépenses de la Fondation. La Fondation atténue ses risques de liquidité en limitant ses placements aux instruments financiers qui sont largement distribués dans les marchés actifs et, par conséquent, dont elle peut facilement se départir.

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

5. Distribution et réinvestissement des revenus annuels de placement

La politique de distribution et de réinvestissement de la Fondation donne des directives pour déterminer tant la part des revenus annuels de placement devant être affectée pour couvrir les subventions de bienfaisance et les coûts afférents du service que la part devant être réinvestie dans les fonds de dotation pour constituer une réserve afin de se prémunir à la fois contre l'inflation et des rendements de placement faibles. Lors des exercices où il y a une insuffisance annuelle des revenus de placement, des prélèvements de la réserve sont effectués afin de payer les distributions de bienfaisance et les frais de service. Cette politique vise à garantir qu'à long terme le niveau des subventions de bienfaisance demeurera raisonnablement constant.

Chaque année, le Conseil d'administration établit le niveau de distribution et de réinvestissement, prenant en considération divers facteurs, y compris les besoins communautaires, le niveau actuel des revenus de réinvestissement et les revenus de placement gagnés (pertes) au cours de l'exercice.

Les revenus de placement (pertes) des fonds de dotation ont été répartis comme suit :

| | <u>2008</u> | <u>2007</u> |
|--|--------------------|-------------------|
| Frais de placement | 273 \$ | 288 \$ |
| Frais de service | 1 126 | 1 138 |
| Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance | 2 707 | 3 900 |
| Transferts entre fonds | (54) | - |
| Fonds de dotation – réduction des revenus réinvestis | (4 017) | (6 461) |
| Fonds de dotation – réduction du capital | (14 793) | - |
| Total des revenus affectés | <u>(14 758) \$</u> | <u>(1 135) \$</u> |

Au 31 décembre 2008, la réserve cumulative des fonds de dotation pour se prémunir contre de faibles taux de rendement et contre l'inflation était nulle (4 017 \$ en 2007).

Voici la ventilation des revenus de placement des fonds de dotation :

| | <u>2008</u> | <u>2007</u> |
|------------------------|--------------------|-------------------|
| Intérêts et dividendes | 2 993 \$ | 4 210 \$ |
| Pertes de placement | (17 751) | (5 345) |
| | <u>(14 758) \$</u> | <u>(1 135) \$</u> |

Fondation communautaire d'Ottawa Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

6. Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance

À la fin de l'exercice, ces fonds se composaient comme suit :

| | 2008 | 2007 |
|---|----------|----------|
| Dons affectés, non dépensés | 448 \$ | 572 \$ |
| Distribution aux fins de bienfaisance des exercices antérieurs non dépensée | 1 495 | 1 643 |
| Fonds pour distribution aux fins de bienfaisance de l'exercice subséquent | 2 707 | 3 900 |
| | 4 650 \$ | 6 115 \$ |

7. Biens immobiliers

La Fondation est copropriétaire de Fairfields, une propriété historique classée. Cette propriété est comptabilisée à la valeur d'expertise déterminée par un évaluateur indépendant au moment du don. Les dépenses de gestion et d'entretien de la propriété sont financées par un fonds de dotation désigné.

8. Immobilisations corporelles

| | Coût | Amortissement accumulé | 2008 Valeur nette | 2007 Valeur nette |
|------------------------------------|--------|------------------------|----------------------|----------------------|
| Matériel informatique et logiciels | 200 \$ | 192 \$ | 8 \$ | 19 \$ |
| Ameublement | 42 | 37 | 5 | 9 |
| | 242 \$ | 229 \$ | 13 \$ | 28 \$ |

Fondation communautaire d'Ottawa

Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2008 (en milliers de dollars).

9. Dons reportés

Assurance-vie

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de polices d'assurance-vie. Au 31 décembre 2008, le montant estimé des polices d'assurance-vie dont la Fondation était le propriétaire et le bénéficiaire totalisait 4 247 \$ (4 398 \$ en 2007). Les primes payées au cours de l'exercice par les assurés ont totalisé 95 \$ (83 \$ en 2007). Ces montants sont comptabilisés comme revenus et dépenses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds.

Certaines polices d'assurance-vie ont une valeur de rachat, valeur qui a été comptabilisée au montant de 341 \$ (341 \$ en 2007) dans les placements.

Legs

La Fondation a été désignée comme bénéficiaire de successions. Le montant de ces promesses de don est difficilement estimable.

10. Bail

La Fondation a conclu un bail qui viendra à échéance le 30 juin 2013 en ce qui a trait à la location de locaux à bureaux et dont voici les montants bruts à payer. Une part de ces montants sera récupérée de sous-locataires.

| | |
|------|--------|
| 2009 | 81 \$ |
| 2010 | 81 |
| 2011 | 81 |
| 2012 | 81 |
| 2013 | 41 |
| | <hr/> |
| | 365 \$ |
